



## MOTOCYCLISTE

Motard un jour, motard toujours....

Attiré par la moto et grand sportif, le gardien de la paix motocycliste exerce essentiellement des missions de police de la route en zone urbaine et sur les axes autoroutiers : lutte contre l'insécurité routière, surveillance et contrôle du trafic routier, régulation de la circulation, secours des blessés, respect de la réglementation sur l'environnement. Ce policier est également chargé des escortes de personnalités, de l'encadrement de convois exceptionnels et des véhicules de secours.....

Après deux années de service et la réussite aux tests de sélections, le gardien de la paix, titulaire du permis A, pourra prétendre devenir motard. Il bénéficiera alors d'une formation poussée de 15 semaines dispensée par le centre national de formation motocycliste de la police nationale à SENS. Puis, régulièrement, il suivra des stages de perfectionnement appliqués aux techniques de pilotage de son deux-roues. Faire preuve de prudence, de maîtrise de soi et sa moto, de disponibilité et d'autonomie sont les qualités que le policier motard devra développer. ( extrait de la brochure ONISEP)